

J'étais au nombre de ceux qui croyaient que le comité devrait siéger pendant trois mois, car il ne s'agit pas de déposer une pièce de monnaie dans un appareil pour en voir sortir un drapeau ou, en d'autres termes, de donner des directives au comité et d'avoir un drapeau sur-le-champ.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Les députés conservateurs siégeant au comité seront entièrement libres de tirer leurs propres conclusions sur ce qui est dans le meilleur intérêt du Canada, car c'est là notre premier souci. En général, je ne prise pas les réunions à huis clos mais, j'en conviens, la chose est souhaitable, en l'espèce. Si le comité tenait des séances publiques, personne ne pourrait changer d'opinion sans que les journaux et la radio en fassent grand état. Autrement dit, la position prise par un membre lors de la première séance ou lors de son premier discours serait consignée au compte rendu. Il est possible à des personnes imbues de patriotisme d'échanger des opinions. A n'en pas douter, après six semaines de discussions, les membres du comité devraient en arriver à une entente.

J'aimerais maintenant dire ceci: bien qu'aucune restriction ne soit imposée à l'avance au comité, notre parti demeure convaincu qu'il ne saurait en conscience, eu égard à nos responsabilités à titre de députés, accepter une recommandation du comité sans un débat complet et illimité, si moins de 80 ou 90 p. 100 des membres du comité souscrivent à la proposition. Comme l'a signalé le premier ministre, quand le comité aura formulé sa recommandation, les chefs de parti essaieront de s'entendre sur la durée du débat à la Chambre. Sans vouloir retarder une décision, je tiens à établir une réserve très nette. Si le rapport du comité n'est pas virtuellement adopté à l'unanimité, l'opposition ne saurait accepter que la portée et la durée du débat soient limitées.

Le premier ministre a déclaré que l'entente avait été réalisée sur plusieurs points. Depuis un certain temps, mes opinions n'ont guère concordé avec celles du chef du gouvernement, sauf en ce qui a trait à la procédure à suivre après la présentation du rapport du comité. Nous avons réussi à régler ce problème et à nous entendre en principe. On a dit qu'une résolution sera inscrite au *Feuil-*

*leton*. Je n'ai pas consulté mon parti à cet égard même si j'ai discuté à fond, avec mes partisans, des questions étudiées lors de la rencontre des chefs de parti, ce matin. Toutefois, les membres de mon parti conviennent avec moi, j'en suis sûr, qu'après la préparation du projet de résolution—ce qui ne devrait poser aucune difficulté—nous devrions adopter sur-le-champ, malgré le délai prévu par le Règlement, un ordre visant l'établissement du comité afin que ce dernier puisse être constitué le plus tôt possible.

La question suivante a trait aux fonctions du comité. J'ai le sentiment que bon nombre de Canadiens, groupes organisés et tous ceux qui s'intéressent à la question, voudraient présenter des instances. Je croirais que le comité, pour fonctionner avec efficacité, pourrait permettre, dans un délai fixé, à toute organisation ou à tout particulier de présenter ses vues. En outre, le comité pourrait examiner les modèles qui semblent plaire au plus grand nombre comme solution de rechange au modèle présenté par le gouvernement. En vérité, je pense que ce comité, qui en décidera lui-même, ferait bien de se fonder sur les rapports présentés en 1945 et en 1946. Les comptes rendus de ce comité contiennent une documentation volumineuse. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'honorable député de Kootenay-Ouest en ont fait partie et pourraient corroborer mes dires: ce comité a fait des études et recherches préliminaires fort nombreuses, dont disposerait le comité que nous sommes sur le point de former, si la Chambre y consent.

Pour ma part, je suis bien aise de voir que nous avons fait un grand pas aujourd'hui. J'étais content d'entendre le premier ministre déclarer qu'un Parlement où se tiennent des discussions prolongées ne devrait pas être critiqué comme on l'a fait si fréquemment, sans tenir compte du passé, à l'égard du Parlement actuel ces dernières semaines. (*Applaudissements*) Le Parlement représente la voix de la population. Les porte-parole d'un grand nombre de Canadiens, qui autrement ne se feraient pas entendre, n'entravent pas les travaux du Parlement. Aucun parti politique, peu importe sa puissance, ne peut soutenir un combat s'il ne s'inspire de la franchise, de l'honnêteté, et s'il ne touche pas le cœur des gens. Nous avons poursuivi ce combat. Nous sommes maintenant convenus d'une entente que nous, de ce côté-ci, avons proposée depuis longtemps. Nous étions fermement en